

# Nouveau Maire et nouveau Président du Conseil municipal pour la période 2021-2022



M. Jean-Marie MARTIN, Maire, et M. Bernard PINGET, Président.

## Conseil municipal – séance du 13 avril 2021

La séance a débuté par l'annonce de Mme Marie-Lourde Desardouin (Socialistes-Vert.e.s) de quitter son parti au terme de 18 années de vice-présidence pour cause de mésentente profonde. Elle continuera à siéger en tant qu'indépendante en n'ayant plus le droit d'assister aux séances de commissions.

Les suites de la pétition qui demandait de régler le problème des nuisances sonores venant de la crèche des Etournelles sont livrées par Mme Aline Tagliabue, Maire (Veyrier-Ensemble). Aucune problématique particulière de construction n'a pu être relevée par le service technique communal dépêché sur place. Des garanties de l'ordre d'une diminution au maximum des nuisances sonores des enfants, lorsqu'ils sont dehors, ont été données par la direction de la crèche et Pop e poppa. Pour la magistrate, il est exclu de priver les tout-petits de sorties à l'extérieur et elle en appelle à la tolérance des plus grands.

Concernant le retour de la pétition qui demandait une avenue Antoinette pacifiée au niveau du trafic, M. Jean-Marie Martin, Conseiller administratif (PDC) indique que des mesures telles qu'un marquage au sol, l'installation d'un appareil Visispeed et une intensification des patrouilles des APM vont être testées pendant un mois à l'issue duquel un bilan sera fait avec les riverains.

Le Conseiller administratif informe que le dossier

des macarons s'éternise. La pomme de discorde se situe sur l'autorisation de stationnement de 3 heures, avec macarons, sur le territoire qui est refusée par l'Office cantonal des transports (OCT). En réponse, la commune a demandé un avis juridique.

M. Christian Robert, Conseiller administratif (PLR) annonce l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de plan de zone de décharge pour des matériaux d'excavation non pollués au lieu-dit «Place-Verte» et sur lequel le Conseil municipal s'était déjà prononcé favorablement il y a 7 ans. La population veyrite sera informée sur ce projet par un tout-ménage.

### PLQ des Cirses : un pas vers les associations

Sur demande de Mme Marielena Gautrot (Vert' libéraux) et après un vote, la lettre concernant le PLQ des Cirses et cosignée par l'Association des Intérêts de Vessy (AIV), l'Association des Intérêts de Pinchat (AIP) et l'Association des deux-chemins Halliers et Orjobet (A2C) est lue. S'invitant dans le débat, les associations font pression afin de différer le vote du PLQ ou de le conditionner à un nouvel accord avec l'Etat portant sur plusieurs points : un phasage des travaux en deux étapes (800 premiers logements et 400 autres après 2030) avec l'école maintenue dans la 1ère étape, afin de garantir un développement harmonieux de la zone, une nouvelle

étude en mobilité, notamment sur le transport modal, une étude sur la pollution de l'air et une information publique sur ce PLQ.

M. Martin informe que la rencontre entre les trois associations et le Conseil administratif du 7 avril dernier a déjà permis de dénouer le point information puisqu'une séance publique sera organisée.

En retour de commission, M. Florian Barro (PLR) informe que les préoccupations des associations ont été intégrées dans les travaux menés. Plusieurs amendements très techniques et partagés par le Conseil administratif sont ressortis des débats. Il a cependant été impossible de traiter les doléances des associations sur l'aspect du plan de mobilité et des dessertes TPG, celles-ci sortant clairement du champ de compétences d'un PLQ. Concernant le point du phasage, la commission des Grands Esserts a pris acte de l'Etat qu'il n'existait aucune marge de manœuvre possible. La commission regrette néanmoins que les vellétés des associations ne se soient pas fait connaître durant le temps de l'enquête publique. Au nom du groupe PLR, et ne voulant pas prendre le risque de perdre tout le travail des commissions en cas d'aboutissement d'un référendum d'un référendum, M. Barro appelle de son vœu à voter ce PLQ comme prévu et selon les conclusions favorables de la commission des Grands Esserts.

Suite en page 12

A titre personnel, M. Max Müller qui siège à l'AIV reproche aux autorités d'avoir fait l'impasse sur les séances de concertation avec les riverains et les associations concernées, incontournables dans le cadre d'un projet de développement. Il prévient également que les associations vont étudier la possibilité d'un référendum.

Par la voix de Mme Maude Bessat, le groupe Socialistes-Vert.e.s indique qu'il acceptera le PLQ selon le projet de délibération proposé. D'une part, parce que les considérations environnementales ont été préservées et, d'autre part, parce qu'un vote populaire mettrait considérablement en danger les acquis négociés, vu le risque de voir l'Etat passer en force et imposer un projet de moins bonne qualité.

Mme Gautrot rappelle que la convention initiale signée avec l'Etat stipulait que l'urbanisation des Grands Esserts se ferait en deux phases : une première construction de 80'000 m2 de surface brute de plancher jusqu'en 2030 et un seconde portant cette surface à 120'000 m2 après cette date. Pour le groupe, des étapes échelonnées permettraient de mieux digérer le développement sous l'angle de la capacité financière de la commune également. Le groupe refusera le PLQ des Cirses en l'état.

M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) réitère sa position qu'un phasage trop long ne ferait qu'éterniser les nuisances des travaux. Pour lui, l'étude supplémentaire sur les particules fines n'est pas nécessaire car cet aspect a déjà été traité dans une étude environnementale de 250 pages. Il s'alarme sur le risque d'un rapport de force avec l'Etat qui ferait tout perdre, notamment le panachage des gabarits, les liens entre les immeubles, les labels de haute performance énergétique et les autres considérations environnementales demandées (panneaux photovoltaïques, toitures végétalisées, etc...). Tous ces éléments mis bout à bout ont convaincu le groupe Veyrier-Ensemble de voter favorablement le PLQ avec les amendements proposés en commission.

M. Charles Hutzli (PDC) rappelle que son groupe s'est battu, dès le départ du projet, pour des gabarits d'immeubles à taille humaine. Pour lui, cet accompagnement a porté ses fruits et il regretterait de voir réduire à néant ce travail par un vote populaire.

Dans son intervention, M. Cédric Zufferey (Vert' Libéral) met à nouveau le projet en lien avec la capacité financière de la commune et le risque probable de dépassements budgétaires dans ce type de travaux. Son argument ne fait pas réagir l'assemblée. Le groupe PLR qui, faisant un pas vers les associations, propose un amendement qui les impliquerait au niveau des jurys. L'amendement après discussions est accepté à l'unanimité et deux abstentions. Le PLQ des Cirses est lui aussi largement accepté par 22 oui et 2 refus.

Au nom du Conseil administratif, M. Martin exprime ses remerciements au Conseil municipal pour son vote favorable, précisant que le délai légal de ce vote avait déjà pu être repoussé de 45 à 105 jours.

## Ecole des Grands Esserts : on y croit !

Un autre retour de commission est discuté. Celui-ci, qui concerne le lancement du concours d'architecture pour la future école des Grands Esserts a été préavisé par la commission ad hoc à l'unanimité et tel que présenté. Les coûts de la construction de l'école qui ont été annoncés pour 45 millions de francs interpellent Mme Gautrot qui suggérerait déjà de faire pression sur l'Etat pour que l'établissement scolaire voie le jour indépendamment de l'issue du PLQ des Cirses. Le PDC se déclare mitigé pour sa part sur la trop grande latitude donnée aux mandataires de l'étude sur les besoins non scolaires et recommanderait de les verrouiller davantage. Le groupe Socialistes-Vert.e.s exprime son souhait que la toiture de l'école soit bien dédiée à de la production d'électricité solaire. Au nom du PLR, M. Laurent Bernheim recommanderait d'intégrer dans les membres du jury des représentants non professionnels afin d'enrichir le projet par des regards différents. Quant à traiter l'école de façon indépendante du PLQ, M. Barro rappelle que cette proposition est impossible et procède d'une méconnaissance de la loi et de la jurisprudence : s'il n'y a pas de PLQ en force, il n'y a pas d'école, car le terrain ne serait pas qualifié de constructible. M. Martin abonde dans ce sens et rappelle au groupe des Vert'libéraux qu'il ne sert à rien d'insister pour insister. Le précédent Conseil administratif s'est battu pour scinder le PLQ et s'était vu opposer une fin de non-recevoir en raison de la loi sur l'aménagement du territoire.

Au terme des votes, le projet de délibération est accepté à l'unanimité.

## Comptes 2020 : boni important

Les comptes communaux 2020 qui affichent une santé de fer avec un bénéfice de l'ordre de CHF 1'391'400 sont présentés par M. Martin. Le Conseiller administratif en charge des finances souligne que la pandémie a pesé très faiblement sur les résultats. Si des manifestations culturelles et sociales ont été annulées, des frais supplémentaires en télétravail, en désinfection de locaux, en acquisition de matériel, en aides sociales sont apparus également. Il a fallu aussi faire l'impasse sur des recettes comme celles pour la location de salles ou la vente de billets CFF. L'excédent de revenus est dû essentiellement à une hausse des recettes fiscales de l'ordre de CHF 2,6 millions consécutive à des correctifs de l'Administration fiscale cantonale (AFC) par rapport aux estimations sur lesquelles s'est élaboré le budget, et surtout à des taxations définitives intervenues pour les années antérieures. Des discussions sont en cours au niveau de l'Association des communes genevoises (ACG) pour tenter de pallier le manque de prévisibilité des recettes fiscales, car bon nombre de communes ont eu des surprises de cet ordre.

Pour le groupe PLR, M. Yves Monnat ne peut que se féliciter, au vu du beau résultat, que la commune n'ait pas cédé «aux chants de certaines sirènes» en augmentant le centime additionnel. Il regrette néanmoins les coupes

sévères qui ont été faites dans le budget 2020 particulièrement pour le domaine social qui aurait mérité d'être renforcé dans ces temps difficiles.

M. Jacques Charles (Veyrier-Ensemble) partage l'élan de réjouissance quant aux comptes. Toutefois, il tempère l'optimisme puisque ce sont surtout les reliquats d'impôts sur les années antérieures qui amènent à ces résultats excédentaires qu'il faudra analyser plus en détail.

M. Müller se réjouit aussi du boni, mais relève le côté frustrant de voter un budget déficitaire et de constater ensuite une telle divergence avec la réalité et, ce, en dépit que des amortissements complémentaires aient été votés.

M. Zufferey estime que cette bonne nouvelle n'est pas un gage pour les années à venir et étudierait une diminution de la dette.

Les comptes 2020 sont renvoyés en commission des finances, sécurité et administration pour examen.

## Propositions du Conseil administratif

Le crédit complémentaire pour la mise en séparatif du chemin Jules-Edouard-Gottret et du passage du Sabotier est accepté en vote immédiat, tout comme la modification statutaire légère demandée pour la Fondation «Les Rasses» et qui concerne une nouvelle durée d'engagement, la constitution d'un bureau et une présence minimale aux séances.

Dans une autre proposition, l'exécutif demande d'adopter une modification de règlement pour le cimetière de Veyrier qui, en plus d'introduire une nouvelle disposition sur le Jardin du souvenir, corrige une injustice : celle de ne pas pouvoir être enterré au cimetière si l'on n'est pas décédé sur le territoire. Les élus votent immédiatement et unanimement ce règlement modifié qui donne le droit à toute personne d'être enterrée au cimetière, pour autant qu'elle ait séjourné au moins vingt ans dans la commune.

Le crédit pour l'achat d'un véhicule électrique demandé pour le service des routes et des espaces verts est approuvé en vote immédiat.

## Veyrier, une commune électrique

Ceci introduit la proposition de motion déposée par les Conseillers municipaux et qui demande à étudier l'installation de bornes électriques sur le domaine public sur un plan fonctionnel et financier, en analysant également la possibilité de rendre cette disposition exigible pour toute nouvelle construction. La motion est soutenue par tous les groupes politiques qui acceptent l'entrée en matière. Le groupe Socialistes-Vert.e.s souhaiterait qu'elle fasse un détour en commission d'aménagement du territoire et environnement. A cette vision s'oppose celle du PDC qui verrait plutôt le sujet traité en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale. C'est cette dernière proposition de renvoi, soutenue par Mme Tagliabue, qui est décidée par la majorité.



# Les autorités communales souhaitent la bienvenue à :



**Ilham AHMED**

en qualité de secrétaire réceptionniste au service de l'Administration générale, à 80% depuis le 1er janvier 2021.



**Nathalie AUBRY BLASER**

en qualité d'employée de cuisine de restaurant scolaire au service des Affaires sociales, de la jeunesse et de la petite enfance, à 20% depuis le 1er janvier 2021.



**Mathilde GIRARDIN-ZUFFEREY**

en qualité de secrétaire au service des Affaires sociales, de la jeunesse et de la petite enfance, à 90% depuis le 1er janvier 2021.



**Nadia PIGUET**

en qualité de secrétaire au service de la Police municipale, à 100% depuis le 1er janvier 2021.



**Stéphane THIEBAULT**

en qualité de comptable au service de l'Administration générale, à 100% depuis le 1er janvier 2021.



**Frédéric GAY**

en qualité de contrôleur de gestion au service de l'Administration générale, à 60% depuis le 12 avril 2021.



**Ana SIMENTA GRACIANO**

en qualité de secrétaire pôle technique au service Constructions et urbanisme, à 60% depuis le 1er mai 2021.



**Jérôme URFER**

en qualité d'urbaniste au service Constructions et urbanisme, à 70% depuis le 10 mai 2021.



**Licinio PORTILHO DA SILVA**

en qualité d'employé polyvalent au service des Routes et espaces verts, à 100% depuis le 1er juin 2021.

## Départs :

Mmes Patricia GOMES MACHADO ALVES, patrouilleuse scolaire, Isabelle LAYDERNIER, éducatrice du jeune enfant, Teresa de Jesus MORAIS, patrouilleuse scolaire, Laurence PAULUS, urbaniste environnementale, et M. Nicolas MOJON, patrouilleur scolaire, ont quitté leur fonction auprès de l'administration communale pour une nouvelle expérience professionnelle.

Nous les remercions sincèrement de leur collaboration et leur souhaitons plein succès pour la suite de leur carrière.

**VEYRIER : 11'880 habitants au 31 décembre 2020**

Pages officielles

éditées par la Commission municipale d'information

COMMUNE DE  
**VEYRIER**

Journal de Veyrier

N° 133

Juillet 2021

13





## Conseil municipal – Séance du 11 mai 2021

Après une minute de silence en hommage à Mme Arlette Barro, mère de M. Florian Barro et épouse de M. René Barro, ancien Maire et Conseiller administratif de Veyrier de 1975 à 1987, plusieurs changements au sein des commissions sont annoncés.

M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) siègera en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale à la place de Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante). Le siège vacant de la commission d'aménagement du territoire et environnement ne sera pas repourvu par le groupe des Socialistes-Vert.e.s. Le groupe PLR propose une rocade avec la désignation de Mme Mélina Barras (PLR) à la commission d'aménagement du territoire et environnement et M. Yves Monnat (PLR) à celle des finances, sécurité et administration. Mme Aline Tagliabue, Maire (Veyrier-Ensemble) annonce que, du 1er juin 2021 au 31 mai 2022, M. Jean-Marie Martin (PDC) occupera la fonction de Maire de Veyrier et M. Christian Robert (PLR) deviendra Vice-président du Conseil administratif.

Le 21 mai, la commune prendra part à la seconde édition de «La Nuit est belle» qui verra l'extinction des lumières sur une partie de son territoire.

L'avis de référendum contre la délibération du Conseil municipal sur le PLQ des Cirses qui vient d'être déposé au Service des votations et élections devrait être prochainement validé. M. Jean-Marie Martin, Conseiller administratif (PDC) précise qu'à ce stade, l'exécutif ne souhaite pas communiquer davantage. Il va toutefois revoir le processus de lancement du concours d'architecture de la nouvelle école en reconsidérant peut-être les besoins scolaires. Le référendum ouvre aussi une interrogation sur le plan financier des Cirses puisqu'il est basé sur des rentrées fiscales en provenance des habitants des 1'200 logements, dont des PPE et des loyers libres qui apportent les revenus les plus élevés. Une rencontre avec les porteurs du projet (CPEG) est prévue après la Pentecôte à cet effet.

M. Christian Robert, Conseiller administratif (PLR) informe qu'une convention avec les

SIG vient d'être signée de façon à stimuler et accompagner l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. En parallèle, l'exécutif mène deux réflexions ; la première sur l'extinction des candélabres dans certaines zones (de 1h00 à 5h00 du matin) et la seconde sur le remplacement des éclairages des parkings souterrains par des LEDs, des détecteurs de mouvement et des dispositifs à variation d'intensité.

Il annonce également que la densification annoncée sur Tricouni ouvrira un temps de démarche participative avec les riverains avec un premier atelier prévu le 5 juin prochain auquel les Conseillers municipaux peuvent se joindre.

Le Conseil municipal traite et entérine rapidement le classement de plusieurs anciens projets de résolution, de motion, de postulat et une pétition. Au vu de la nouvelle du référendum déposé et sur proposition du PLR, la motion qui concerne une anticipation des besoins en classes supplémentaires pour le primaire, en dehors des projections du SRED, est repêchée et renvoyée en

Suite en page 15



commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale à l'unanimité.

### Comptes 2020 : largement approuvés

Les comptes 2020 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) et de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses» sont renvoyés en commission des finances, sécurité et administration pour examen.

Les comptes communaux 2020 ont été étudiés dans cette même commission. Dans son rapport, M. Jacques Charles (Veyrier-Ensemble) souligne que les membres ont émis deux recommandations : l'une sur la majoration tolérée de 5% ou 10% des prévisions fiscales et l'autre sur une remise des estimations de l'année en cours par l'Administration fiscale cantonale (AFC) sur les revenus de l'impôt à fin novembre. L'élú relève que la grosse problématique provient du fait que les taxations définitives des impôts sur ces 5 dernières années ne sont pas encore finalisées. «Pour Veyrier, les montants cumulés des corrections reçues de 2015 à 2020 représentent un montant considérable de plus de 10 millions de francs.» L'examen des comptes a montré que la pandémie a eu un impact négatif en engendrant une hausse des coûts d'exploitation de CHF 107'000 et des dépenses supplémentaires d'investissements de CHF 78'000. La crise sanitaire a d'autre part repoussé des investissements prévus avec seulement un 20% réalisé.

Les Conseillers municipaux appellent au vote des comptes, en regrettant dans l'ensemble le manque de prévisibilité des estimations fiscales de l'AFC. Le groupe des Socialistes-Vert.e.s demande à veiller pour l'établissement des prochains budgets, à une plus grande efficacité des processus afin d'assurer à la population des prestations adéquates. Le budget 2022 sera l'occasion de rompre avec 3 années de présentation d'un budget déficitaire et de viser le retour à l'équilibre. Les comptes communaux 2020, avec CHF 33'381'205 aux charges et CHF 34'772'584 aux revenus présentant un excédent de CHF 1'391'379, sont acceptés à l'unanimité.

### Référendum : la guerre de l'information commence

Lors de cette soirée, l'hémicycle est appelé à se positionner sur deux propositions amenées par le Conseil administratif en rapport avec des collecteurs. Celles-ci sont acceptées à l'unanimité en vote immédiat. La première porte sur une réfection des

collecteurs privés du chemin des Bois 34a à 38C, avec un montant à charge pour la commune de CHF 15'000 sur un montant total des travaux estimé à CHF 690'000. La seconde concerne un crédit d'études pour la réhabilitation des collecteurs du réseau secondaire des routes de Veyrier et de Vessy en lien avec le développement prévu aux Grands Esserts.

Ce vote donne l'occasion à M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) de revenir sur le référendum. L'élú dénonce une mobilisation sur des propos mensongers réinventant les termes de l'accord de 2012, propos repris par le Président des Vert'libéraux dans un courrier des lecteurs de la Tribune de Genève. M. Jousson s'étonne que l'on puisse déjà qualifier les logements «de hideux bâtiments en béton armé brut» alors qu'aucune autorisation de construire n'a encore été délivrée. Il dénonce les autres arguments avancés comme une sous-utilisation des énergies propres, alors que les bâtiments seront dotés du label THPE qui est la plus haute exigence énergétique, un manque de lieux de convivialité, alors qu'entre l'esplanade Jean-Piaget et la promenade des Cirses, ce sont à peu près 14'000 m<sup>2</sup> d'espace de détente qui sont prévus en plus d'aires de jeux pour enfants au centre de chaque immeuble. Enfin, l'élú se demande comment traiter le reproche de paralysie de la mobilité de Veyrier fait au projet des Grands Esserts, sachant qu'il comporte des coopératives d'habitations, où les familles se partageront leur véhicule et des immeubles IEPA dont les résidents ne conduisent plus, «alors que 1'000 nouveaux habitants ont été amenés par la densification de la zone villas.» Pour lui, la densification des Grands Esserts est justement une opportunité pour Veyrier d'augmenter ses liaisons de bus par de nouvelles lignes et ses voies de mobilité douce.

Mme Maude Bessat (Socialistes-Vert.e.s) se déclare également découragée par l'écueil qui s'annonce et qui remet en question et balaye tout le travail et les négociations déjà faits par la commission des Grands Esserts et par les autorités. Elle se désolé aussi de voir passer des intérêts propres avant les intérêts collectifs.

M. Charles Hutzli (PDC) relève qu'il est toujours facile de critiquer les constructions et de demander d'aller les faire ailleurs afin de que cela ne gêne personne.

M. Florian Barro indique que le PLR fera une déclaration lorsque le référendum aboutira. Il considère pour sa part qu'il faudra mettre beaucoup d'énergie à expliquer le travail qui a déjà été fait par le Conseil administratif et

en commission. «A ce travail d'intelligence s'ajouteront un travail de guérilla pour combattre les arguments fallacieux avancés et un travail de fond à faire lorsqu'il s'agira de convaincre la population d'adhérer au projet lors de la votation populaire qui sera sans doute proposée aux Veyrites.»

### Elections et discours

Pour la nouvelle composition du bureau du Conseil municipal qui entrera en fonction le 1er juin, M. Bernard Pinget (Socialistes-Vert.e.s) est élu Président, M. Charles Hutzli (PDC) est élu Vice-président, M. Yves Monnat (PLR), Secrétaire, M. Cédric Zufferey (Vert'libéraux), Vice-secrétaire, et M. Jean-Louis Gämperle (Veyrier-Ensemble), Membre. La candidature au bureau de Mme Marie-Lourdes Desardouin, en tant que Conseillère municipale indépendante de façon à lui permettre de suivre les dossiers, sera discutée lors du prochain Conseil.

Dans son discours, la présidente sortante Mme Claude-France Matthey (PLR), très applaudie, fait part de sa déception de quitter cette fonction qu'elle a eu beaucoup de plaisir à assumer malgré le petit point négatif apporté par la pandémie qui a empêché toutes réunions et tous moments de convivialité entre les Conseillers municipaux.

Mme Tagliabue, Maire sortante, exprime son sentiment mitigé par rapport à cette drôle d'année «teintée Covid-19» qui a obligé à annuler tous les événements communaux, tous les moments de convivialité si importants dans le maintien d'un lien étroit avec les Conseillers municipaux et avec la population. Bien que le malaise sociétal ait pu amener son lot d'intolérance et d'angoisse, que certains projets aient été englués, le Conseil administratif très soudé a pu compter sur le support de l'administration et du Conseil municipal. Cette année particulière n'a pas permis de voir aboutir beaucoup de projets, hormis la zone de rencontre du chemin Jules-Edouard-Gottret, le tri sélectif des déchets et la manifestation «Le Champ des possibles». Pour les prochaines années, elle prévient que l'effort du Conseil administratif portera sur les Grands Esserts et le réaménagement de la salle communale actuelle. Bien que Mme Matthey et elle-même aient eu un rôle en retrait par rapport à la visibilité attendue de ces deux fonctions, l'élément de satisfaction qu'elle retient est qu'il s'agissait d'un duo 100% féminin, situation malheureusement rare dans cet hémicycle.

F. Waldburger



# QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE?

## GRANDES CHALEURS: RESTER AU FRAIS

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour tous et toutes.

Les personnes âgées sont particulièrement menacées: elles ont besoin d'une aide et d'un suivi réguliers.

Soyons solidaires: la santé des personnes âgées est l'affaire de tous. Nous devons leur prêter attention, surtout si elles sont seules ou dépendantes.

### 3 RÈGLES D'OR POUR LES PERSONNES ÂGÉES LORS DES GRANDES CHALEURS

#### 1 SE REPOSER



- Rester chez soi, réduire l'activité physique

#### 2 LAISSER LA CHALEUR DEHORS – SE RAFRAÎCHIR



- Le jour: fermer fenêtres, volets, stores, rideaux
- La nuit: bien ventiler
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Rafraîchir l'organisme: douches froides, linges humides sur le front et la nuque, compresses froides sur les bras et les mollets, bains de pieds et de mains froids



#### 3 BOIRE BEAUCOUP – MANGER LÉGER



- Boire frais régulièrement (au moins 1,5 l par jour), sans attendre d'avoir soif
- Repas froids riches en eau: fruits, salades, légumes, produits laitiers. Veiller à consommer assez de sel



#### SYMPTÔMES POSSIBLES D'UN COUP DE CHALEUR:

Faiblesse, confusion, vertiges, nausées, crampes musculaires. **Il faut agir immédiatement!** Faire boire, rafraîchir la personne, appeler un médecin.

Editeur: Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Dossier d'information «Que faire en cas de canicule?» de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), [www.canicule.ch](http://www.canicule.ch), © 2011

Diffusion: OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

Numéro de commande : 311.301.f

OFSP GP 8.12 10'000 d, 5'000 f, 2'000 i 30EXT12..



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral de la santé publique OFSP



# NE PENSEZ PAS ...qu'aux vacances!

- Mettez vos **VALEURS** à l'abri
- Simulez une **PRÉSENCE**
- Faites relever votre **COURRIER**
- Avisez vos **VOISINS**



## ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES POUR ÉVITER UN CAMBRIOLAGE!



[www.ge.ch/cambriolages](http://www.ge.ch/cambriolages)



ENSEMBLE  
POUR VOUS PROTÉGER

Soyez également attentifs à verrouiller votre porte d'entrée lorsque vous êtes dans votre jardin ! Plusieurs cas de vols similaires ont été signalés l'an passé.

Le service de la Police municipale de Veyrier reste à votre disposition pour vous conseiller.

## Chaleur en voiture: danger!



### Laisser un animal dans un véhicule en pleine chaleur peut s'avérer mortel!

Il suffit d'une température extérieure de 15°C pour que la chaleur dépasse rapidement les 50°C à l'intérieur d'une voiture. Entrouvrir les fenêtres ne suffit pas à rafraîchir suffisamment un véhicule. En quelques minutes, un chien laissé dans ces conditions peut souffrir d'un coup de chaleur mortel.

## Chaleur en voiture: danger!

A partir d'une température extérieure de 15°C déjà, laisser votre chien enfermé dans une voiture peut s'avérer mortel: sous l'effet des rayons du soleil, la température dans l'habitacle peut vite dépasser 50°C.

Laisser les vitres entrouvertes ne suffit pas à rafraîchir suffisamment le véhicule. En quelques minutes, un chien qui attend dans ces conditions peut être victime d'un coup de chaleur mortel. Le soleil tourne (et avec lui, l'ombre), et une voiture garée à l'ombre se retrouve rapidement sous un soleil de plomb.

### Les chiens n'aiment pas la chaleur

Durant les grosses chaleurs estivales, ne laissez pas votre chien dans votre voiture en stationnement. Lors de vos déplacements, placez si possible votre chien à l'abri du soleil direct. Des vitres teintées (il existe des films teintés à poser soi-même) ou des pare-soleils fixés par des ventouses permettent de filtrer les rayons. Attention: même avec la climatisation en marche, il se peut que la chaleur à l'arrière du véhicule soit trop élevée pour votre compagnon à quatre pattes.



Urgence chien ou chat?  
Animal en danger de mort?  
Ayez les bons réflexes!  
Commandez gratuitement les brochures  
«Premiers secours pour chiens et chats»  
sur [www.susyutzinger.ch](http://www.susyutzinger.ch)



# Du respect... pas de déchets !



**Ensemble, pour une  
campagne propre !**

Pages officielles

éditées par la Commission municipale d'information

COMMUNE DE  
**VEYRIER**

Journal de Veyrier  
N° 133  
Juillet 2021



**PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.**

[www.agriculture.ch](http://www.agriculture.ch)

